

Règlement

- Les cours débutent à 18h30 et se terminent à 22h au plus tard. Les cours du samedi sont donnés sur accord du comité. Les cours se donnent par sessions selon un programme semestriel ou annuel approuvé par le comité. **Aucun cours n'a lieu les dimanches et les jours fériés.**
- Les chiens doivent être promenés **AVANT** de venir sur le terrain afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins naturels. Les déjections de chiens ne sont pas admises ni aux abords, ni sur le terrain d'entraînement, tout comme sur la voie publique. **Les chiens ne sont pas admis sur les terrains adjacents.** Il convient de trouver un lieu de promenade adéquat.
- Seuls les chiens en bonne santé sont autorisés sur le terrain. En cas de vomissements, mycoses, fièvre, diarrhées, etc. le chien est exclu du cours. En cas de suspicion de maladie infectieuse, le cours est annulé afin de préserver la santé des autres chiens.
- En cas d'aboiements intempestifs, des mesures doivent être prises pour les faire cesser immédiatement. En cas de bagarre entre les chiens, seuls les moniteurs peuvent intervenir.
- Les propriétaires restent, en tout temps, responsables de leurs chiens, quoiqu'il arrive. La souscription à une assurance RC est requise.
- Les colliers à étrangleurs, électriques ou à pointes ne sont pas autorisés et **toute forme de violence est strictement interdite** sur le terrain. Le moniteur en fonction peut décider du renvoi d'un participant et doit en informer le comité.
- Le terrain doit rester propre en toutes circonstances. Des sacs à crottes sont mis à disposition pour chaque propriétaire. Aucune déjection ne doit rester sur le terrain ni dans les alentours. Aucun autre déchet, papier, sac ou autre ne doit rester au sol. Les poubelles doivent être vidées après chaque cours. **la fumée est strictement interdite sur le terrain.**
- Seuls les chiens des membres et des participants aux cours d'éducation sont admis sur le terrain et ceci uniquement en présence d'un moniteur.
- Le terrain et le matériel mis à disposition doivent être respectés. L'utilisation du matériel n'est autorisée que sous surveillance d'un moniteur. Le comité décline



- toute responsabilité en cas d'accident dû à un comportement inadapté durant les cours ou à une utilisation inadéquate du matériel.
- Lors de manifestations organisées pour un large public, particulièrement en présence d'enfants, seuls les chiens ayant réussi avec succès un test de comportement sont admis sur le terrain. Les enfants doivent toujours être accompagnés d'un représentant (parents, accompagnants) et restent sous sa responsabilité.
- Les comportements agressifs représentant un danger pour le public ainsi que tous les accidents par morsure sur un humain ou sur un animal, sont dénoncés auprès de l'office vétérinaire cantonal, conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 2 mai 2006.
- Les chiens de races interdites ou issus de leurs croisements sont uniquement admis sur autorisation préalable du comité. Une autorisation de détention officielle établie par l'Etat du Valais doit être remise par le propriétaire au comité lors de l'inscription. Le comité, sur avis du responsable technique, délibère sur la possibilité d'inclure ou non les chiens dans les cours collectifs.



Le non respect de l'un des points cités ci-dessus est passible d'exclusion



Règles de bienséance à respecter

Pour des raisons de sécurité, il ne faut absolument pas nourrir les chiens dans les deux heures qui précèdent les cours ni durant l'heure suivante. En dehors des moniteurs, il est interdit de donner à manger aux chiens des autres participants.

Les chiens doivent être promenés **AVANT** de venir sur le terrain afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins naturels. Etant donné **que les chiens ne sont pas admis sur les terrains adjacents**, il est donc impératif de trouver un lieu de promenade adéquat avant de venir aux cours. Des sacs à crottes sont à disposition sur le terrain en cas d'accident.

L'accès au terrain se fait impérativement avec les chiens "en laisse" en veillant à respecter les distances de sécurité (espace de 2 m minimum entre chaque chien), ceci afin d'éviter tout accident.

Il vous appartient de contrôler l'état de votre matériel avant de venir sur le terrain. Les laisses à enrouleur sont déconseillées; les laisses à 2 mousquetons sont les plus adaptées.

Il faut prévoir assez de récompenses pour la séance de travail. Elles doivent être de petite taille (maximum de la taille d'un petit pois) et tendres. Il faut éviter tout ce qui est friable, sec et trop salé.



Afin de ne pas perturber le cours, les chiennes non stérilisées ne viennent pas sur le terrain durant toute la période de leurs chaleurs.



Il est également conseillé de prévoir un linge éponge en cas de mauvais temps, afin d'essuyer et de réchauffer les chiens.



Un climat de sympathie et de camaraderie doit régner durant les cours et les entraînements.



Pour le respect des moniteurs et des autres participants, les natels doivent être éteints ou mis en silence pendant les cours.



Une boîte à suggestions est mise à disposition des participants et des moniteurs. Les sujets seront abordés lors des séances de comité. Toutes remarques, souhaits ou idées sont les bienvenus!

